

Fiche de Données de Sécurité

DRYING AGENT AROMA EXTREME LT25 EVOENZYM



Fiche signalétique du 2/4/2024, révision 4

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: DRYING AGENT AROMA EXTREME LT25 EVOENZYM
Code commercial: 75397
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
cire
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
FRA-BER S.R.L.
Via M.Merisi 40-46
24051 Antegnate (BG) - Italy
Tel.+390363905287
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
info@fra-ber.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
Fra-Ber s.r.l. via M.Merisi 40-46, 24051 Antegnate (BG) - Italy, phone: +390363905287
info@fra-ber.it
CAV "Ospedale Pediatrico Bambino Gesù" – Roma: 06.6859.3726
CAV Azienda Ospedaliera Università di Foggia, Foggia: 800.183.459
CAV "Azienda Ospedaliera A. Cardarelli" - Napoli: 081.545.3333
CAV Policlinico Umberto I Roma: 06.4997.8000
CAV Policlinico A. Gemelli Roma: 06.305.4343
CAV Azienda Ospedaliera "Careggi" U.O. Tossicologia Medica - Firenze: 055.794.7819
CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica - Pavia: 0382.24.444
CAV Ospedale Niguarda - Milano: 02.66.1010.29
CAV Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXIII - Bergamo: 800.88.33.00
CAV Centro antiveleni Veneto - Verona: 800.011.858

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Fiche de Données de Sécurité

DRYING AGENT AROMA EXTREME LT25 EVOENZYM

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Qualité spéciale:

Aucune

Contient:

1-Propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-dimethyl-, esters with fatty

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie	Plus d'informations
$\geq 5\%$ - $< 15\%$	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	Numéro Index: 603-014-00-0 CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0 REACH No.: 01-2119475108-36	<p>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302</p> <p>⚠ 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331</p> <p>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</p> <p>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</p> <p>Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 1200 mg/kg pc ETA - Inhalation (Vapeurs) 3 mg/l</p>	REACH n° : Polymer: N.A.
$\geq 2\%$ - $< 5\%$	Phenol, ethoxylated	CAS: 9004-78-8 EC: 500-013-6	<p>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302</p> <p>Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 500-2000 mg/kg pc ETA - Cutanée 2140 mg/kg pc</p>	REACH n° : Polymer: Oui
$\geq 2\%$ - $< 5\%$	1-Propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-dimethyl-, esters with fatty	EC: 939-685-4 REACH No.: 01-2119983493-26	<p>⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318</p> <p>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</p> <p>4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412</p>	REACH n° : Polymer: N.A.

Fiche de Données de Sécurité

DRYING AGENT AROMA EXTREME LT25 EVOENZYM

			Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 2000 mg/kg pc ETA - Cutanée 2000 mg/kg pc		
< 2%	acide acétique à ...%	Numéro Index: CAS: EC:	607-002-00-6 64-19-7 200-580-7	<p>⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226</p> <p>⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314</p> <p>⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318</p> <p>Limites de concentration spécifiques: C >= 90%: Skin Corr. 1A H314 25% <= C < 90%: Skin Corr. 1B H314 10% <= C < 25%: Skin Irrit. 2 H315 10% <= C < 25%: Eye Irrit. 2 H319</p>	REACH n° : Polymer: N.A.
< 2%	dodecanenitrile	CAS: EC: REACH No.:	2437-25-4 219-440-1 01-2119486997-10	<p>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</p> <p>⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.</p> <p>⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411</p>	REACH n° : Polymer: N.A.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. **CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.**

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Fiche de Données de Sécurité

DRYING AGENT AROMA EXTREME LT25 EVOENZYM

Traitement :
Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés :
Eau.
Dioxyde de carbone (CO₂).
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

Fiche de Données de Sécurité

DRYING AGENT AROMA EXTREME LT25 EVOENZYM

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

FRAB - STEL: 246 mg/m³, 50 ppm

TLV-TWA - TWA: 98 mg/m³, 20 ppm

FRAB - STEL(15min): 246 mg/m³, 50 ppm

VLE 8h - 98 mg/m³ - 20 ppm

VLE short - 246 mg/m³ - 50 ppm

acide acétique à ...% - CAS: 64-19-7

UE - TWA(8h): 25 mg/m³, 10 ppm - STEL: 50 mg/m³, 20 ppm

ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - STEL: 15 ppm - Notations: URT and eye irr, pulm func

Valeurs limites d'exposition DNEL

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

Travailleur professionnel: 98 ppm - Consommateur: 59 03 - Exposition: Inhalation

humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 1091 03 - Consommateur: 426 03 - Exposition: Inhalation

humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 246 03 - Consommateur: 147 03 - Exposition: Inhalation

humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 6.3 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 26.7 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

1-Propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-dimethyl-, esters with fatty

Travailleur industriel: 8.72 03 - Consommateur: 2.17 03 - Exposition: Inhalation humaine -

Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 112.5 04 - Consommateur: 56.25 04 - Exposition: Cutanée humaine

- Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 1.25 04 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets

systémiques

acide acétique à ...% - CAS: 64-19-7

Travailleur professionnel: 25 03 - Consommateur: 25 03 - Exposition: Inhalation humaine

- Fréquence: Long terme (répétée)

Travailleur professionnel: 25 03 - Consommateur: 25 03 - Exposition: Inhalation humaine

- Fréquence: Court terme (aigüe)

Valeurs limites d'exposition PNEC

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

Cible: 15 - valeur: 8.8 mg/l

Cible: 18 - valeur: 0.88 mg/l

Cible: 11 - valeur: 9.1 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 34.6 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 3.46 mg/kg

Cible: 12 - valeur: 2.33 mg/kg

Cible: 21 - valeur: 463 mg/l

Cible: 13 - valeur: 20 mg/kg

1-Propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-dimethyl-, esters with fatty

Cible: Eau douce - valeur: 0.017 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.7 mg/kg

Cible: Eau marine - valeur: 0.002 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.17 mg/kg

Cible: 09 - valeur: 10 mg/l

Cible: 12 - valeur: 0.331 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes avec protection latérale.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui offrent une protection complète à la peau, par exemple. caoutchouc,

Fiche de Données de Sécurité

DRYING AGENT AROMA EXTREME LT25 EVOENZYM

PVC ou viton.
 Protection des mains:
 gants nitrile; min. le temps de rupture des gants est: 480 min; l'épaisseur du gant est: 0.38 mm
 Protection respiratoire:
 N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
 Risques thermiques :
 Aucun
 Contrôles de l'exposition environnementale :
 Aucun
 Contrôles techniques appropriés
 Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	jaune	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	>100 °C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	4.5 ± 0.5	--	--
Viscosité cinématique:	<= 20,5 mm ² /sec (40 °C)	--	--
Hydrosolubilité:	partiellement soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	partiellement soluble	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--

Fiche de Données de Sécurité

DRYING AGENT AROMA EXTREME LT25 EVOENZYM

Densité et/ou densité relative:	0.99 +/-0,05 g/cm ³	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Température de stockage:	5°C < x < 20°C	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Informations toxicologiques sur le produit :

DRYING AGENT AROMA EXTREME LT25 EVOENZYM

- a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé

Fiche de Données de Sécurité

DRYING AGENT AROMA EXTREME LT25 EVOENZYM

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
- 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2
- a) toxicité aiguë
ETA - Orale 1200 mg/kg pc
ETA - Inhalation (Vapeurs) 3 mg/l
Test: frab.5 - Voie: Inhalation - Espèces: FRAB2 > 2.25 mg/l - Durée: 4h - Source: OECD 403
Test: frab - Voie: Peau - Espèces: FRAB2 > 2000 mg/kg - Source: OECD 402
Test: frab - Voie: INTRAPER - Espèces: Souris 1174 mg/kg
Test: frab - Voie: Orale - Espèces: FRAB2 1200 mg/kg - Source: OECD 401
Test: EC63 - Voie: Orale 1200 mg/kg
Test: EC63 - Voie: Inhalation 3 mg/l
- b:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin frab12
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux - Voie: 18202.OCCHI - Espèces: Lapin frab12
- Phenol, ethoxylated - CAS: 9004-78-8
- a) toxicité aiguë
ETA - Orale 500-2000 mg/kg pc
ETA - Cutanée 2140 mg/kg pc
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 2.000 mg/kg - Notations: Metodo: OECD 423
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 2.140 mg/kg
- 1-Propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-dimethyl-, esters with fatty
- a) toxicité aiguë
ETA - Orale 2000 mg/kg pc
ETA - Cutanée 2000 mg/kg pc
- acide acétique à ...% - CAS: 64-19-7
- b:
Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Rat Oui
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux - Voie: 18202.OCCHI - Espèces: Lapin Oui
- 11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbantes le système endocrinien:
Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

- 12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
- DRYING AGENT AROMA EXTREME LT25 EVOENZYM
Non classé pour les dangers pour l'environnement
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: frab5 - Espèces: frab7 1474 mg/l - Durée h: 96
Point final: frab4 - Espèces: frab6 1550 mg/l - Durée h: 48
Point final: frab4 - Espèces: frab13 1840 mg/l - Durée h: 72
- b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: frab9 > 100 mg/l - Durée h: 504
Point final: NOEC - Espèces: frab6 100 mg/l - Durée h: 504

Fiche de Données de Sécurité

DRYING AGENT AROMA EXTREME LT25 EVOENZYM

Phenol, ethoxylated - CAS: 9004-78-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Metodo: OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 128 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Metodo: OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Test: Fra Biodegradability - Durée: 28D - %: 90

Phenol, ethoxylated - CAS: 9004-78-8

Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Test: BIODG08 frab - Durée: 28D - %: 79

Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Test: frab5 - Durée: FRAB66 - %: 65

acide acétique à ...% - CAS: 64-19-7

Biodégradabilité: Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

acide acétique à ...% - CAS: 64-19-7

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

Mobilité dans le sol: FRAB1

acide acétique à ...% - CAS: 64-19-7

Mobilité dans le sol: FRAB2

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine pollutant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Fiche de Données de Sécurité

DRYING AGENT AROMA EXTREME LT25 EVOENZYM

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 40

Restriction 75

Composés Organiques Volatils - COV = 8.76 %

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H331 Toxique par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de Données de Sécurité

DRYING AGENT AROMA EXTREME LT25 EVOENZYM

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Paragraphs modified from the previous revision:

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers
 RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
 RUBRIQUE 4 — Premiers secours
 RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
 RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
 RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques
 RUBRIQUE 12 — Informations écologiques
 RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination
 RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation
 RUBRIQUE 16 — Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul

Fiche de Données de Sécurité

DRYING AGENT AROMA EXTREME LT25 EVOENZYM

Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
------------------	-------------------

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre,
Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van
Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.